Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260629-2026_0088-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MAUNY Odile, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria GÉRARD Marie, LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. LERAY Michel, Mme DIVET Chrystèle à Mme FOUREL Céline M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas,
Absent(s) : DAVID Emilie, Mme PENIGUEL Anne-Laure M. CHEVÉ Pierre-Henri,

A été nommé(e) secrétaire : M. DIVET Marcel

2026_88 – Questions diverses

Mme le Corre demande les mesures qui ont été prises par la commune pour la gestion de la canicule, si les ventilateurs ont été achetés pour les écoles. Des mesures plus pérennes vont-elles être adoptées ?

M. le Maire répond que toutes les classes ont un ventilateur. Les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont été contactées par le CCAS. Des bénévoles sont venus à la Charmille pour aider les résidents à boire. Le Repas du CCAS a été annulé.

Les écoles privées sont libres de prendre des décisions de fermeture. La commune a choisi de ne pas fermer les écoles publiques.

La commission bâtiment va étudier la question. M. le Maire explique qu'il ne va pas être possible de construire de nouvelles écoles. Il y aura des choses à faire.

M. Venet expose qu'il y a des financements disponibles, pour par exemple mettre des ventilateurs de plafonds ou des gardiens de nuit afin de ventiler les bâtiments la nuit.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260629-2026_0088-DE

M. le Maire répond que la commune travaille avec l'ALEC, qui est venue faire une mission dans les écoles. Un ciel de toit est en projet dans la cour du pôle enfance.

M. le Maire évoque la démission que Mme Paumier a envoyé à la Préfecture. Pour l'instant, la commune attend la décision du Préfet. Le suivant de liste est M. Péniguel, qui ne souhaite pas intégrer le conseil. C'est donc Mme Aubeux qui intègrerait le conseil.

La fête de la Charmille est reportée en septembre. Le repas des agents est reporté au 25 septembre.

M. Divet demande des volontaires pour assurer la sécurité du feu d'artifice le 13 juillet, de 20h00 jusqu'à minuit.

M. le Président de Région sera en visite sur la commune le 10 juillet à Malon et au port de plaisance.

Les délibérations adoptées lors de la séance du 26 mai 2026 comportent une erreur matérielle : la date de convocation indiquée est le 21 mai 2026, alors que la convocation a été envoyée le 20 mai 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN